

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2017

Commune de Bernières-sur-Mer

Département du Calvados

Présents : Monsieur LEPORTIER, Madame LENOEL, Madame TERRIER, Monsieur RETROU, Monsieur BRIAS, Madame PINEAU, Monsieur BOUET, Monsieur LAVERT, Madame POIRIER, Madame GOHORY, Madame VINATIER, Monsieur LOUSSOT, Monsieur DUPONT FEDERICI, Madame FLEURY, Monsieur LEDUC.

Absents : Madame DELAVILLE, pouvoir donné à Madame TERRIER, Madame LEFEBVRE, pouvoir donné à Madame LENOEL, Monsieur BENOIST, pouvoir donné à Madame POIRIER.

Secrétaire de séance : Monsieur BRIAS

Intervention de Monsieur ROSSI, receveur municipal, invité pour présenter son compte de gestion de l'exercice 2016.

COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur LEPORTIER laisse la parole à Monsieur ROSSI, receveur municipal pour présenter son compte de gestion.

Monsieur ROSSI précise que le compte de gestion est en exacte concordance au centime près avec le compte administratif, et qu'il a été validé par la Direction Générale des Finances Publiques de Caen.

La section de fonctionnement 2016 se décompose ainsi :

| | |
|-----------------------|----------------|
| Recettes : | 2 180 707,65 € |
| Dépenses : | 2 078 836,83 € |
| Soit un excédent de : | 101 870,82 € |

Auquel s'ajoute l'excédent de 2015 de :

535 438,29 €

Soit un résultat de clôture excédentaire de 637 309,11 €.

La section d'investissement 2016 se décompose ainsi :

| | |
|----------------------|---------------|
| Recettes : | 587 288,36 € |
| Dépenses : | 691 270,34 € |
| Soit un déficit de : | -103 981,98 € |

Qui est compensé par une reprise d'excédent d'investissement de 2015 de :

350 599,99 €

Soit un résultat de clôture excédentaire de 246 618,01 euros.

Monsieur ROSSI précise que l'excédent global est de 883 927,12 euros.

Monsieur ROSSI donne le nombre d'habitants d'après l'INSEE : 2 379 habitants, afin d'expliquer les 3 différents ratios qu'il va énoncer.

1^{er} ratio : le stock de la dette représente 2 518 006 € au 31 décembre 2016, soit 1 058 euros / habitant.

La moyenne départementale est de 632 € par habitant

La moyenne régionale est de : 710 € par habitant

La moyenne nationale est de : 697 € par habitant

Les produits de fonctionnement étant de 2 175 562 €, la dette représente un peu plus d'une année de fonctionnement. Monsieur ROSSI précise que la commune se désendette.

2^e ratio : le fonds de roulement, qui est de 1 281 493 €, permet de supporter les charges, soit 8,5 mois de charges de fonctionnement,.

La moyenne de la commune est de 539 € par habitant.

La moyenne départementale est de 331 € par habitant

La moyenne régionale est de 377 € par habitant

La moyenne nationale est de 332 € par habitant.

Le fond de roulement doit permettre en principe de faire face aux dépenses sur trois mois, donc pas de problème de trésorerie pour la commune de Bernières-sur-Mer.

3° ratio : la capacité d'autofinancement nette : 242 101 €, soit 102 € / habitant.

La moyenne nationale est de : 94 € / habitant

Dans cette strate démographique, la situation financière de la commune est saine.

Monsieur LEDUC remercie Monsieur ROSSI de cette analyse analytique, segmentée dont certains indicateurs sont bons et d'autres un peu moins bons.

Monsieur ROSSI précise que les critères sont tout à fait satisfaisants. Il précise que la richesse d'une commune, contrairement à ce que l'on peut penser, est le fonctionnement.

Madame LENOEL précise son inquiétude car l'excédent baisse presque de 400 000 euros par rapport à 2015. Elle émet la supposition que si l'excédent de fonctionnement représente 400 000 euros fin d'exercice 2017, il y aura peu d'affectation en investissement, et il ne sera pas possible d'injecter un excédent de fonctionnement en investissement permettant d'obtenir de l'autofinancement.

Elle précise que la marge de manœuvre serait l'augmentation des taux d'imposition, ce qui n'est pas envisagé cette année, en considérant également que les subventions d'état se réduisent. La commune ayant un endettement important, il sera très difficile de recourir à l'emprunt.

Monsieur LEDUC pense que l'augmentation du taux d'imposition sera mauvaise compte tenu des bases d'imposition au-dessus de la moyenne.

Monsieur DUPONT FEDERICI précise que notre patrimoine vaut plus cher ici qu'à Orbec.

Madame VINATIER informe que la base locative ne cesse d'augmenter.

Monsieur ROSSI précise que la commune puise dans son excédent de fonctionnement pour investir et baisser son endettement.

Vote pour à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Présentation par Madame LENOEL, adjointe aux finances.

Madame LENOEL précise que les chiffres du compte administratif 2016 sont en parfaite concordance avec le compte de gestion du Receveur.

Monsieur LEPORTIER propose de nommer un président de séance, avant sa sortie, pour procéder au vote du compte administratif. Madame LENOEL, adjointe aux finances est désignée présidente de séance, et propose d'approuver le compte administratif qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 637 309,11 euros et de 246 618,01 euros en investissement, soit un total de 883 927,12 €.

Vote pour à l'unanimité

AFFECTATIONS DU RESULTAT

Monsieur LEPORTIER propose d'affecter le résultat cumulé de 883 927,12 euros comme suit sur le budget 2017 :

Compte 002 : excédent de fonctionnement : 303 040,30 €

Compte 001 : excédent d'investissement : 246 618,01 €

Vote pour à l'unanimité**VOTE DES TAXES**

En ce qui concerne les trois taxes, il est proposé de ne pas modifier les taux et de les maintenir aux mêmes montants que sur les cinq dernières années.

| | |
|-------------------------|---------|
| - Taxe d'Habitation | 11.64% |
| - Taxe Foncier Bâti | 18.23 % |
| - Taxe Foncier Non Bâti | 29.66 % |

Vote pour à l'unanimité**VOTE DES RESTES A REALISER 2016**

Monsieur LEPORTIER rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement, est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue est obligatoire. Monsieur LEPORTIER précise que les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Monsieur LEPORTIER indique que les restes à réaliser 2016 représentent 108 232,32 euros et seront inscrits dans les dépenses d'investissement du budget 2017.

Vote pour à l'unanimité**VOTE DU BUDGET 2017**

Monsieur LEPORTIER rappelle que le budget a été présenté aux conseillers municipaux lors de la commission plénière du 28 mars 2017.

Monsieur LEPORTIER précise que pour la section de fonctionnement, le montant des recettes s'élève à 2 424 286,77 €, dont la reprise d'excédent de 303 040,30 euros, soit -7,14% par rapport au BP 2016. Les dépenses sont d'un montant identique.

Monsieur LEPORTIER informe que les recettes d'investissement sont évaluées à 146 101,98 euros auquel s'ajoute l'excédent d'investissement de 2016 de 246 618,01 euros et l'affectation de 334 268,81 euros prélevés sur l'excédent de fonctionnement 2016, soit un total des recettes d'investissement de 726 998,80 euros, chiffre inférieur de 230 929,34 euros, soit -24,11% par rapport au BP 2016, qui permettent après remboursement du capital des emprunts d'assurer l'autofinancement des investissements 2017.

Monsieur LEPORTIER propose d'approuver le budget prévisionnel 2017 qui est équilibré tant au niveau des recettes que des dépenses pour les 2 sections.

Vote pour à l'unanimité

Monsieur ROSSI, receveur municipal, quitte la séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE LA CANTINE

Monsieur LEPORTIER précise qu'un arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2016 a fixé les opérations éligibles et les fourchettes des taux relatives à la DETR pour 2017, et que pour les travaux et équipements scolaires, les cantines sont susceptibles de recevoir une subvention qui pourrait être au maximum de 30%.

Monsieur LEPORTIER informe le conseil municipal qu'un dossier lié aux travaux d'agrandissement a été présenté et qu'il est nécessaire afin de le compléter de joindre la délibération l'autorisant à effectuer cette demande de subvention.

Vote pour à l'unanimité

ECLAIRAGE PUBLIC : OPTION 100% LUMIERE SDEC

Monsieur LEPORTIER rappelle que la commune a transféré sa compétence éclairage au SDEC ENERGIE depuis le 1^{er} janvier 2005, qui assure de ce fait la maintenance des ouvrages et le remplacement du matériel irréparable ou détérioré.

Monsieur LEPORTIER précise que du fait des procédures administratives, des délais de fabrication et de livraison des matériels, le renouvellement intervient 2, 3 et 4 mois ou plus, ce qui nuit à la sécurité. Le SDEC propose de compléter ses prestations par une option 100% lumière, qui concernera l'ensemble des foyers de la commune (soit 708 luminaires), et qui permettra le rétablissement de l'éclairage plus rapidement.

Monsieur LEPORTIER informe le conseil municipal que cette option était en 2016 de 10 euros net par foyer, donnant un droit à travaux de 15 euros TTC, soit une participation financière à 7 080 euros pour l'ensemble des 708 luminaires donnant un droit à travaux de 10 620 euros TTC. Si le SDEC engage moins que la somme réservée, il y aura report du solde pour l'année suivante.

Monsieur LEPORTIER demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet pour lequel les crédits ont été prévus au BP 2017.

Monsieur DUPONT FEDERICI demande combien la commune a dépensé sur les années antérieures ?

Madame LENOEL répond que des dépenses sont affichées sur 2016, mais pas sur les exercices antérieurs.

Monsieur LEPORTIER précise que ce sont des dépenses qui fluctuent.

Monsieur DUPONT FEDERICI se demande si cette option ne correspond pas au principe de l'assurance, qui surprotège.

Madame LENOEL précise que la somme est budgétée mais que si cette dernière n'est pas dépensée, il y aura un excédent, et qu'en aucun cas le SDEC ne pourra dépasser le montant forfaitaire, sauf si le montant estimé par foyer augmente.

Monsieur DUPONT FEDERICI souhaite savoir si le SDEC interviendra plus vite.

Madame LENOËL précise que le SDEC pourra effectuer les travaux par du matériel provisoire en attendant les travaux définitifs si nécessaire, pour permettre le maintien du fonctionnement de l'éclairage.

Monsieur LEDUC s'interroge d'une part, sur le fait que si les délais ne sont pas plus courts, que se passe-t-il ? Et d'autre part, si ceci ne représente pas un précédent dangereux : un détournement de la loi.

Monsieur LEPORTIER précise que ce n'est pas une somme donnée au SDEC.

Vote pour : 17 – 1 abstention (M. LEDUC)

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP) : PARTICIPATION DES FAMILLES

Monsieur LEPORTIER rappelle que par délibération du 12 avril 2016 a été approuvé le principe d'une participation des familles à hauteur de 10 euros par mois par enfant.

Monsieur LEPORTIER informe les membres du conseil municipal qu'en pratique, la facturation n'est pas appliquée pour les enfants de maternelle et la participation des familles pour les enfants de primaire est calculée en fonction du quotient familial qui aboutit à une facturation qui se situe entre 8 et 10 euros selon les revenus.

Monsieur LEPORTIER propose que cette participation soit fixée exclusivement pour les enfants de classe primaire selon un barème calculé en fonction du quotient familial des familles.

Vote pour : 13 – 3 abstentions (Mme GOHORY – Mrs LAVERT & LOUSSOT) – 2 CONTRE (Mme FLEURY – M. DUPONT FEDERICI)

MODIFICATION DU CALCUL DES INDEMNITES DES ELUS

Monsieur LEPORTIER précise que suite à la parution du décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités des élus passe de 1015 à 1022, et que les indemnités des élus sont calculés sur l'indice majoré 826.

Vote pour à l'unanimité

FIXATION DES TARIFS DE VENTE DE CARTES POSTALES ET AFFICHES EDITEES A L'OCCASION DU 70^E ANNIVERSAIRE DU DEBARQUEMENT

Monsieur LEPORTIER rappelle qu'à l'occasion du 70^e anniversaire du Débarquement, en 2014, des cartes postales et affiches ainsi que des foulards avaient été mis en vente.

L'office du Tourisme de Courseulles-sur-Mer sollicite la commune de Bernières-sur-Mer pour leur vendre un résiduel de cartes postales et d'affiches qui font l'objet d'une forte demande.

Monsieur LEPORTIER rappelle que le prix de l'affiche en 2014, avait été fixé à 3,50 euros l'unité, et les cartes postales à 0,60 euros l'unité ou 0,50 euros l'unité pour 50 achetées.

Monsieur LEPORTIER précise que la commune dispose de 115 affiches et de 1 360 cartes postales et propose de fixer le même tarif qu'en 2014, étant précisé que l'office du tourisme en sera dépositaire et que le paiement se fera par le biais d'un titre de recette.

Il précise que l'image est la propriété de la municipalité et ne peut être reproduite sans son autorisation sur quel que support que ce soit.

Vote pour à l'unanimité

Questions et informations diverses

- Monsieur LEPORTIER informe les membres du conseil municipal de la démission de Monsieur Stéphane RETROU, en qualité d'adjoint uniquement, non remplacé, acceptée par le Préfet. Cette démission fait suite à une promotion professionnelle ; le nombre d'adjoints est désormais fixé à quatre.

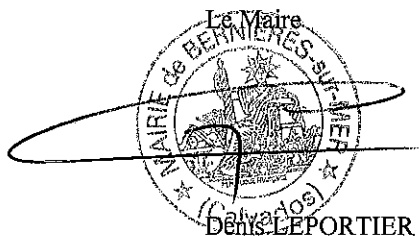
-Monsieur LEPORTIER demande à Monsieur DUPONT FEDERICI s'il se présente pour les élections législatives.

Monsieur DUPONT FEDERICI répond qu'il ne sait pas pour l'instant, mais que probablement pas.

Madame LENOEL informe les membres du conseil municipal qu'il manque des personnes pour assurer la tenue des bureaux de vote au 1^{er} tour des élections présidentielles, et que toutes personnes désireuses de participer aux élections, peuvent prendre contact avec Stéphanie à la mairie.

- Conseil municipal : 27 avril 2017 à 20 heures.

Fin de la séance : 21h



Secrétaire de séance

André BRIAS